

Le LTBT interdit les essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra-atmosphérique. Point tournant dans l'histoire du contrôle des armes nucléaires, il a signalé l'amorce d'une approche coopérative dans la relation largement hostile entre les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Bilatéral à l'origine, le LTBT a servi d'assise à un processus davantage multilatéral de non-prolifération et de désarmement. Les propositions initiales du LTBT (que la Chine et la France, deux puissances possédant l'arme nucléaire, n'ont pas encore signé) ont étayé un régime d'essais plus large, et notamment les efforts en vue de mettre en place un traité d'interdiction complète des essais⁴.

Le Traité sur la non-prolifération (TNP) nucléaire de 1968 est venu élargir le régime non nucléaire de manière à y englober la possession d'armes. Le TNP a créé un système résolument asymétrique d'États possesseurs et d'États non possesseurs⁵. Il devait s'attaquer à la question de la prolifération « horizontale » en interdisant à de nouveaux États d'acquérir des armes nucléaires en échange d'un engagement de la part des puissances nucléaires établies à s'appliquer à mettre un terme à la course aux armements nucléaires, et à réaliser ultimement le désarmement nucléaire⁶. Le TNP a aussi énoncé l'objectif de l'interdiction des essais : « assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et (...) poursuivre les négociations à cette fin »⁷. À l'issue des réunions de la Conférence de reconduction du TNP en mai 1995 à New York, les participants ont décidé de proroger indéfiniment le Traité. De plus, largement

⁴D'autres ont suggéré une approche intermédiaire. Jozef Goldblat et David Cox, par exemple, ont proposé une interdiction des essais à seuil très bas (*Very Low Threshold Test Ban -VLTTB*) – au plus cinq kilotonnes – comme une « solution de rechange significative » au TICE. Le LTBT a encouragé la conclusion du Traité de 1974 entre les États-Unis et l'URSS relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires, ainsi que du Traité de 1976 entre les États-Unis et l'URSS sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques (PNET) réglementant les explosions nucléaires en dehors des essais d'armes réguliers. Goldblat et Cox (sous la direction de), Nuclear Weapon Tests: Prohibition or Limitation? (Stockholm, SIPRI en association avec Oxford University Press, 1991).

⁵Le TNP est issu d'une résolution adoptée en 1961 par l'Assemblée générale de l'ONU en vue d'adopter un traité qui gouvernerait l'acquisition d'armes nucléaires et leur prolifération. Dans certains cas, le Traité demandait à des États n'ayant que des programmes civils de permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique, créée en 1957, d'inspecter leurs programmes nucléaires. Le TNP a permis de poursuivre le développement de programmes d'énergie nucléaire civile.

⁶« Déclarant leur intention de parvenir au plus tôt à la cessation de la course aux armements nucléaires et de prendre des mesures efficaces dans la voie du désarmement nucléaire », préambule, « Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » (729 UNTS 161); entrée en vigueur le 5 mars 1970.

⁷« Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires », ouvert à la signature à Londres, Moscou et Washington le 1^{er} juillet 1968; entrée en vigueur le 5 mars 1970.